

SESSION ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2008 À 20:00 HEURES :

À la session ordinaire tenue le 4 août 2008 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Nathalie Bresse, Sylvie Boucher, Patrick Langlois, Normand Galarneau, Donald Lachance et Valérie Roy sous la présidence du maire M. Fabien Morin.

Brigitte April, secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente.

Ouverture de la session ordinaire à 20:00 heures.

2008-08-154 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal:

3.1 séance régulière du 7 juillet 2008

4. 1^{ère} période de questions

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions **Aucune**

6. Information au conseil et correspondance

La liste de correspondance pour le mois de juillet 2008 est déposée par la secrétaire-trésorière adjointe.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions

7.1.1 Liste des comptes à payer

7.1.2 Dépôt de la liste des chèques émis dans le mois

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter

8.1.1 Résolution pour la confirmation de monsieur Normand Galarneau comme adjoint au comité de l'Office municipal d'habitation.

8.1.2 Achat de bacs

8.1.3 Embauche de l'adjoint au technicien en urbanisme et en environnement

8.1.4 Don à la Fondation du C.H.U.S.

8.1.5 Don aux Amis de la Maison Aube-Lumière

8.1.6 Minibus HSF (Haut St-François)

8.1.7 Autorisation à Granulab de présenter la demande au Ministère

8.1.8 Mandat à la firme Teknika HBA – Plan pour la canalisation du ruisseau Stacey

8.1.9 Procéder à l'appel d'offre pour la vente du camion Dodge RAM 1995

8.1.10 Autorisation de paiement- Jugement rendu – Dossier Dubé

8.1.11 Déménagement des estrades du parc Dubreuil vers le parc Pomerleau pour le Deck Hockey

8.1.12 Appui au Comité de sécurité de la route 112

9. 2^{ième} période de questions

10. Adoption des règlements

10.1 Règlement no. 520

11. Avis de motion à donner

11.1 Aucun

12. Varia affaires nouvelles

13. 3ième période de questions

14. Levée de l'assemblée

15. Prochaine séance régulière : Mardi, le 2 septembre 2008 à 20H00

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrick Langlois, appuyée par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE**, le contenu de l'ordre du jour de la séance régulière du 4 août 2008 soit approuvé et adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-08-155 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance, appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE**, le procès-verbal de la séance régulière du 7 juillet 2008 soit approuvé et adopté avec les modifications suivantes :

Modifier la résolution 2008-07-132, 3^e paragraphe en changeant "et qu'une vérification à une autre balance au choix de la municipalité soit faite pour quelques voyages à hasard." par "et que soit fait à la discrétion de la municipalité une vérification de voyages à une autre balance."

Modifier la résolution no. 2008-07-148, 3^e et 4^e « considérant » en changeant l'année de la ristourne pour l'année 2005-2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début 20H10) :

Michel Choquette :

- Demande à quand Internet haute vitesse pour toute la municipalité ;
- Suggère une vidange de fosses septiques aux deux ans obligatoire afin d'éliminer la mesure annuelle ;
- Demande pourquoi la municipalité a pris en charge le déneigement du chemin Cyr ;
- Fait la remarque que le pont sur le chemin Cyr est fragile, qu'il doit être vérifié ;
- Demande à ce que la municipalité ajoute du gravier sur le chemin Cyr ;
- Demande des spécifications sur l'achat de la voiture pour la municipalité ;
- Suggère que la municipalité procède à la demande de subvention pour l'entretien de chemins dans un délai adéquat.

Oscar Clément :

- Demande quelles sont vos priorités pour l'entretien des chemins ;
- Demande pourquoi les crevasses sur le chemin Sand Hill et Westleyville n'ont pas encore été réparées.

Michèle Thériault :

- Indique qu'il y a une crevasse sur le chemin des Sables de 2 pieds ;

- Demande si l'achat de la voiture faisait partie du budget 2008 ;
- Demande quand le plan triennal sera fait.

Michel Carbonneau :

- Demande si la municipalité a reçu un montant du budget discrétionnaire de la ministre ;
- Demande si la municipalité a reçu en 2007 une subvention de 76,000\$; si celle-ci a été dépensée et où.

Michel Choquette :

- Demande si la municipalité peut être tenue responsable de bris causés par les crevasses dans ses chemins.

Stanley Boucher :

- Demande le pourcentage de travaux exécutés à date pour la voirie ;
- Demande s'il y a beaucoup de plaintes en rapport avec la condition des chemins municipaux ;
- Indique que le contractuel de nivelage de chemin travaille mal.

FIN DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS À 20H30.

LISTE DE CORRESPONDANCE POUR LE MOIS DE : JUILLET 2008

- Ministère des Affaires municipales et des régions, confirmation de la compensation tenant lieu de taxes pour le Réseau de l'Éducation et des services sociaux au montant de 9,125\$.
- Commission de toponymie, accusé réception de notre demande concernant les 3 nouvelles rues.
- Lettre de madame Nancy Yargeau concernant l'agression de sa fille au parc Goddard le 7 juillet 2008.
- Dépôt du rapport d'intervention de la Régie intermunicipale d'East-Angus et régions.
- Cour du Québec - Jugement rendu – Gilles Dubé et Danielle Lessard.
- CPTAQ – Orientation préliminaire – Sentier touristique : Lots 1 386 198 et 3 849 858.
- Ministère des Transports – Signalisation d'arrêts d'autobus urbains.
- Ville d'East Angus – Projet des Étincelles du Bonheur.
- Ville d'East Angus – Cour municipale.
- Ministère de la Sécurité publique - Programme d'aide financière lors de sinistre.

2008-08-156 ^{7.1.1} **COMPTES À PAYER :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Bresse, appuyée par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE**, la liste des comptes à payer en date du **4 août 2008** au montant de **46,078.91\$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS DANS LE MOIS :

Dépôt de la liste des chèques émis entre le 1^{er} et 31 juillet 2008 par la secrétaire-trésorière adjointe au montant de **268,657.37\$**.

2008-08-157 ^{8.1.1} **CONFIRMATION DE MONSIEUR NORMAND GALARNEAU COMME
ADJOINT AU COMITÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION :**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Normand Galarneau a été nommé adjoint à madame Sylvie Boucher responsable du comité de l'Office municipal d'habitation ;

CONSIDÉRANT QU' il est important qu'une résolution confirmant cette nomination soit envoyée au comité de l'Office municipal d'habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU**

QUE la municipalité d'Ascot Corner retire le nom de Donald Lachance comme adjoint de madame Sylvie Boucher au comité de l'Office municipal d'habitation;

QUE la municipalité d'Ascot Corner nomme monsieur Normand Galarneau comme adjoint de madame Sylvie Boucher au comité de l'Office municipal d'habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-08-158 ^{8.1.2} **ACHAT DE BACS À VIDANGE, RECYCLAGE ET COMPOSTAGE :**

CONSIDÉRANT QU' il est important de toujours avoir des bacs en inventaire pour les nouveaux arrivants et pour remplacer les bacs brisés;

CONSIDÉRANT QUE suite au rapport de madame Marie-Ève Lefebvre, la municipalité va peut-être agrandir la participation des citoyens au compostage;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrick Langlois, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité d'Ascot Corner procède à l'achat des bacs pour – vidange, recyclage et compostage afin d'avoir un inventaire minimum de 20 bacs pour chaque modèle et aussi des pièces de rechange afin de réparer les bacs. Et si la municipalité agrandit la participation des citoyens au compostage, que les bacs nécessaires soient achetés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-05-159 ^{8.1.3} **EMBAUCHE DE L'ADJOINT AU TECHNICIEN EN URBANISME ET EN
ENVIRONNEMENT :**

CONSIDÉRANT QUE lors de la signature de la lettre d'entente no. 5 avec le syndicat, il avait été prévu l'embauche d'un adjoint au technicien en urbanisme et en environnement;

CONSIDÉRANT QU' il est important de procéder à cette embauche;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité d'Ascot Corner procède à l'embauche de monsieur Marc Bernier comme adjoint au technicien en urbanisme et en environnement selon les conditions prévues

à la lettre d'entente no.5 de la convention collective. **QUE** monsieur Marc Bernier soit en fonction à partir du 11 août 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-08-160 ^{8.1.3} **DON À LA FONDATION DU C.H.U.S. :**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du C.H.U.S. est en campagne de financement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a participé à chaque année et qu'une somme de 150\$ a été prévue au budget 2008;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Valérie Roy, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité d'Ascot Corner participe à la campagne de financement 2008 de la Fondation du C.H.U.S. pour une somme de 0.10\$ par habitants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-08-161 ^{8.1.6} **MINIBUS HSF (HAUT ST-FRANÇOIS) :**

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) municipalités ont accepté l'entente pour le transport en commun entre « Cookshire, Westbury, East-Angus, Ascot Corner » vers Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci doit débiter le 18 août 2008;

CONSIDÉRANT QUE la contribution pour chacune des municipalités est de 2,125\$ pour l'année 2008;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrick Langlois, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité d'Ascot Corner accepte l'entente et verse sa contribution au CLD pour l'année 2008 au montant de 2,125\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-08-162 ^{8.1.7} **PROJET SENTIER CYCLO-PÉDESTRE SUR LA ROUTE 112 :**

CONSIDÉRANT QUE la firme GRANULAB INC. a été mandatée ultérieurement pour présenter une demande d'aménagement d'un sentier cyclo-pédestre sécuritaire sur la Route 112 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit-être acheminée au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU**

QUE la municipalité d'Ascot Corner mandate la firme GRANULAB INC. à présenter la demande à la ministre;

QUE la municipalité d'Ascot Corner autorise le paiement de 500\$ pour les frais exigibles à la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-08-163 ^{8.1.8} **CANALISATION DU RUISSEAU STACEY :**

CONSIDÉRANT QUE la canalisation du ruisseau Stacey a été défectueuse à deux reprises et que celle-ci doit être refaite;

CONSIDÉRANT QUE les travaux nécessitent un plan d'ingénieur;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Patrick Langlois **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité d'Ascot Corner mandate la firme Technika HBA de préparer un plan pour corriger la situation, avec une mention d'urgence et une date de livraison des plans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-09-164 ^{8.1.9} **VENTE DU CAMION DODGE RAM 1995 :**

CONSIDÉRANT QUE le véhicule Dodge RAM 1995 a été changé vu son état;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci n'est plus d'aucune utilité à la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU**

QUE la municipalité d'Ascot Corner procède à un appel d'offre pour la vente du camion et spécifiant un minimum requis de 500\$;

QUE la municipalité d'Ascot Corner ouvre les soumissions le 5 septembre prochain à 16h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-08-165 ^{8.1.10} **AUTORISATION DE PAIEMENT – JUGEMENT RENDU – DOSSIER DUBÉ / LESSARD :**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ascot Corner a reçu le jugement de la cour du Québec dans le dossier Dubé/Lessard;

CONSIDÉRANT QUE le jugement condamne la municipalité à payer au demandeur la somme de 100\$ avec intérêts au taux annuel de 5% et l'indemnité additionnel prévue à l'article 1619 du *Code civil du Québec*, à compter du 24 août 2007;

CONSIDÉRANT QUE le jugement condamne la municipalité à payer au demandeur les frais judiciaires d'une action de 500\$;

CONSIDÉRANT QUE le jugement rejette sans frais la demande formulée par les autres demandeurs;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de jugement indique que le débiteur doit transmettre le paiement directement au créancier 30 jours suivant la date du jugement;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de jugement est arrivée en date du 30 juillet 2008 au bureau de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance, appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité d'Ascot Corner paie à monsieur Gilles Dubé et madame Danielle Lessard la somme de 676.19\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-08-166 ^{8.1.11} **ESTRADES PARC DUBREUIL :**

CONSIDÉRANT QUE les estrades du parc Dubreuil ne servent pratiquement plus;

CONSIDÉRANT QUE lors des parties de Deck hockey, l'assistance se fait nombreuse;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance, appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité d'Ascot Corner procède au déménagement des estrades du parc Dubreuil au parc Pomerleau pour le Deck hockey.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2008-08-167 ^{8.1.12} **APPUI AU COMITÉ DE SÉCURITÉ DE LA ROUTE 112 :**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Sécurité de la route 112 désire améliorer la sécurité de cette route dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Comité suggère des rayures à l'intersection du chemin Galipeau;

CONSIDÉRANT QUE le Comité recommande au Ministère des Transports l'affichage de panneaux signifiant une tolérance zéro à la vitesse sur cette même route;

CONSIDÉRANT QUE la vitesse sur la portion de la route 112 est un danger pertinent pour nos citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ascot Corner est soucieuse de la sécurité de sa communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité d'Ascot Corner appuie le Comité de Sécurité de la route 112 dans ses démarches;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS (début 20H50) :

Michel Carbonneau :

- Demande combien qu'il y a de personnes qui vont au Congrès de la FQM.

Françoise Dubé :

- Demande quand les réparations du Centre communautaire devront commencées.

Pierre Mathieu :

- Dépôt de photos ;
- Demande quand et comment va être réparée la rue Desruisseaux en face du 231.

Oscar Clément :

- Calvette chemin Sand Hill – réparée plusieurs fois, mais brise toujours ;
Qu'allez-vous faire pour remédier à la situation.

Pierrette Hardy :

- Demande quand va être présenté le plan triennal.

FIN DE LA DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS À 21H10.

RÈGLEMENT NO. 520 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE 1,000,000\$ POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DES ROUTES ET CHEMINS D'ASCOT CORNER :

ATTENDU QUE des citoyens ont informé la municipalité d'un manque d'information et d'information erronée reçue;

ATTENDU QUE des résidents se sont prononcés (par une pétition) pour informer la municipalité leur souhait de relancer le règlement d'emprunt pour la réfection d'une partie des routes et chemins d'Ascot Corner;

ATTENDU QU' un avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement a été dûment donné lors de la session du conseil tenue le 2 juin 2008;

ATTENDU QUE la municipalité doit faire des travaux de réfection du réseau routier selon le rapport d'évaluation du réseau routier et plan d'intervention de voirie déposé par Les Consultants S.M. inc;

ATTENDU QUE la liste des travaux planifiés et estimés par Les Consultants S.M. inc. est pour un montant total de 3,416,670\$ avant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner désire planifier la réfection des travaux sur une période 15 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Donald Lachance et résolu :

QU' un règlement d'emprunt portant **le numéro 520** décrétant une dépense de 1,000,000\$ incluant les taxes et un emprunt de 1,000,000\$ pour les travaux de réfection du réseau routier d'Ascot Corner soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit:

ARTICLE 1 Le préambule ci-haut décrit fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à effectuer une partie des travaux de réfection du réseau routier selon la liste ci-jointe en annexe faite à partir du rapport d'évaluation de la firme Les Consultants S.M. inc.

ARTICLE 3 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1,000,000\$ pour les fins du présent règlement;

ARTICLE 4 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1,000,000\$ sur une période de cinq (5) ans.

ARTICLE 5 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, une somme annuelle de 237,000\$ est déjà prévue au budget de la municipalité à même la taxe foncière générale.

ARTICLE 6 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement;

ARTICLE 7 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*;
Adopté.

Secr.-trés. adjointe

maire

3^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune

2008-08-168 ^{14.} **LEVÉE DE LA SESSION :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Bresse et résolu que la session régulière soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SESSION RÉGULIÈRE : MARDI, LE 2 SEPTEMBRE 2008 À 20H00.

Secr.-trés. adjointe

Maire